



À Monsieur Antoine Guillou
Adjoint à la Maire de Paris
Chargé des Ressources Humaines
Hôtel de Ville
75196 – Paris RP

Paris le 21 octobre 2020

Monsieur le Maire,

Nos organisations syndicales souhaitent réagir vivement contre le projet d'évolution du fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires, tel qu'il nous a été présenté lors de la réunion que nous avons eue le 16 octobre avec les représentants de la Direction des Ressources Humaines, au sujet des lignes directrices de gestion.

En effet, si la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique modifie les attributions de Commissions Administratives Paritaires, elle n'interdit pas à l'autorité territoriale de maintenir un dialogue social de qualité avec les représentants des personnels. Si la loi indique que les promotions ne seront plus soumises à l'approbation de la CAP à compter du 1^{er} janvier 2021, elle n'interdit en rien qu'une discussion existe à ce sujet. C'est d'ailleurs ce que nous avons retenu des échanges avec Madame Levieux, qui vous précédait dans cette délégation et qui semblait acté.

À ce titre, nous ne saurions nous contenter de la présentation du simple « bilan annuel » sur les tableaux d'avancement et de promotions qui nous a été proposée renvoyant les organisations syndicales au rôle d'observateur et non d'acteur du dialogue social qui doit être le leur.

Nous demandons une présentation a priori des tableaux et non a posteriori comme cela nous est proposé, de façon à apporter notre éclairage syndical sur cet élément primordial du déroulement de carrière des agents que sont les promotions et limiter ainsi les possibilités d'opacité ou d'arbitraire.

Nous nous inquiétons également de la perte de substance des CAP, transformées en instance de recours, qui ne s'adresseraient plus qu'à un nombre infime d'agents, ce qui pourrait avoir un impact direct sur la participation aux élections professionnelles, dont nous constatons la baisse constante.

Nos organisations syndicales s'étaient opposées à la loi de transformation de la fonction publique en 2019 et il nous semblait que la municipalité d'alors également. Le mandat de Madame Hidalgo ayant été renouvelé, se pourrait-il que la position de la Maire de Paris ait évolué au point d'y adhérer aujourd'hui ?

Dans l'attente d'une prise de position claire de la municipalité en faveur de la présentation des tableaux de promotion aux représentants du personnel, préalablement à toute nomination, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Syndicat CFTC

Syndicat SUPAP-FSU

Syndicat UCP

Syndicat UNSA

Alain Arhuis

Hayate Sahraoui Nicolas Léger

Yves Borst

Olivier Hoch